

nion, Caillot est-il aussi loin d'une clémence absolue que d'une expiation terrible.

5° **Conclusions.** — 1° Caillot a en vain tenté de simuler en prison une sorte d'affaiblissement intellectuel avec perte absolue de la mémoire;

2° Il est très intelligent et en parfaite possession de tous ses souvenirs;

3° Il a été probablement atteint, le 4 avril 1874, d'alcoolisme subaigu avec craintes d'empoisonnement;

4° Même dans cette hypothèse, Caillot aurait conservé, au moment des actes incriminés, une part notable d'intelligence et de volonté;

5° Sa responsabilité, toutefois, ne serait pas aussi complète;

LEGRAND DU SAULLE.

A Moulins-sur-Allier, 5 septembre 1874.

P. S. — Le 31 octobre 1874, la Cour d'assises de l'Allier a condamné Caillot à la peine de mort. — L'exécution a eu lieu le 29 novembre suivant.

CHAPITRE XIII

NÉVROSES SPÉCIALES ET MALADIES MENTALES

A. — *Névroses spéciales.* — De l'hystérie. — Des vols dans les grands magasins. — Observations. — De l'épilepsie. — Applications médico-légales générales. — De la valeur symptomatologique de l'incontinence nocturne d'urine, au point de vue du diagnostic médico-légal de l'épilepsie. — Observations. — De l'épilepsie larvée et de l'épilepsie méconnue. — Observations. — De la manière de conduire l'expertise. — De la chorée. — Du somnambulisme naturel. — Observation. — B. — *Phénomènes généraux propres aux maladies mentales.* — Des hallucinations. — Hallucinations de l'ouïe, de la vue, du goût et de l'odorat, du toucher. — Hallucinations de plusieurs sens. — Des illusions (ouïe, vue, goût, odorat, toucher, sensibilité générale). — Illusions viscérales. — C. — *Maladies mentales proprement dites.* — De la manie. — De la mélancolie. — Des délires partiels. — Monomanies intellectuelles. — Monomanies impulsives. — Du délire à formes alternées. — De la démence. — De la paralysie générale. — Observation. — D. — *États spéciaux.* — De la folie pellagreuse. — De l'alcoolisme ou folie alcoolique. — Observations. — De l'imbécillité. — De l'idiotie. — Du crétinisme. — De la surdimutité. — De l'anthropophagie. — Observations. — Résumé. — Modèles de rapports.

Au début de ce chapitre, je me bornerai, afin de ne modifier en rien les habitudes classiques suivies jusqu'à présent, à étudier une à une, dans leur ordre le plus généralement reçu, les névroses spéciales et les maladies mentales. Je ne discuterai pas la valeur de telle ou telle doctrine, je ne rechercherai pas quelles sont les raisons qui militent en faveur du maintien des monomanies, ou qui déposent dans un sens favorable à leur expulsion du cadre nosologique;

je n'insisterai même pas sur les questions nouvelles, mises depuis si peu de temps à l'ordre du jour et que j'ai étudiées à part¹, mais, sans désertier un seul instant le vrai terrain de la pratique, et sans perdre de vue que cet ouvrage n'est point un livre de pathologie mentale destiné aux aliénistes, mais bien un *Traité de médecine légale* à l'usage de tous, je passerai en revue toutes les questions cliniques et médico-légales qui, dans la vie si occupée du médecin, peuvent tout à coup s'offrir à lui, s'imposer à ses méditations et l'obliger, sans le secours de personne, à prendre résolument un parti. Or, ce parti ne doit-il pas être conforme aux vrais intérêts du malade, de sa famille, de la science, de la société et de la loi?

En conséquence, vulgarisant avec impartialité les éléments actuels de la médecine mentale, et effaçant parfois à dessein mes opinions personnelles, je vais avoir à examiner, comme questions principales: — A. les névroses spéciales, telles que l'hystérie, l'épilepsie, la chorée et le somnambulisme naturel; — B. les phénomènes généraux propres aux maladies mentales (hallucinations et illusions); — C. les maladies mentales proprement dites: délire maniaque, délire mélancolique, délire partiels, délire à formes alternées, démence, paralysie générale; — D. différents états spéciaux: la folie pellagreuse, l'alcoolisme, l'imbécillité, l'idiotie, le crétinisme, la surdimutité et même l'anthropophagie.

Avant toute chose, pour les questions relatives à l'aliénation mentale comme pour tous les sujets traités dans ce volume, ce qu'il importe de résumer, c'est l'état *actuel* des connaissances médicales.

A. — *Névroses spéciales.*

I. — DE L'HYSTÉRIE

Nous avons dépeint, aux pages 182-188, l'état mental très particulier des hystériques, et nous avons dit combien il importait de se tenir en garde contre les allégations perfides de ces malades. Les procès les plus étranges et les plus scandaleux n'ont parfois pour cause première qu'une calomnie inventée par une hystérique, et j'ai rapporté plusieurs cas graves d'erreur judiciaire qui ne reconnaissent point d'autre origine. Récemment, une jeune fille du midi de la France, atteinte d'hystérie, a porté les accusations les plus calomnieuses contre des prêtres, qui ont été compromis et disgraciés, et contre des religieuses qui auraient servi d'intermédiaires dans les attentats dont elle se disait la victime. La fausseté des dénonciations a été reconnue, le père de mademoiselle*** s'est tué de désespoir, et, aux débats, la jeune fille

1. Le délire des persécutions (1871), la folie héréditaire (1873), la folie du doute (avec délire du toucher) (1875), la peur des espaces, agoraphobie, des Allemands (1878), et les signes physiques des folies raisonnantes (1878).

a été déclarée vierge par des professeurs de la Faculté de médecine de Montpellier !

Il y a quelques années, l'enlèvement de l'enfant de M. Hua, juge à Paris, avait pour auteur une hystérique.

Les médecins et les prêtres sont principalement exposés, de la part des hystériques, aux récits les plus mensongers et aux pièges les plus impudents. En un clin d'œil, une hystérique peut tout dire, tout oser, tout entreprendre. A l'audience, elle dépose contre le plus honnête homme avec un sang-froid, une précision et un aplomb qui déconcertent tout le monde, et qui, alors même que l'accusation ne se serait point égarée et que la défense ne se trouverait pas glacée par tant d'audace, réussissent presque toujours à faire naître des doutes.

Certains bruits de ville sont dus à des confidences qu'une hystérique aura faites à voix basse à l'oreille de quelques amies, et plus d'un suicide est occasionné par des lettres anonymes dictées ou écrites par une hystérique.

J'ai été le premier à m'occuper de la médecine légale de l'hystérie¹, et que de choses sur ce sujet n'ai-je pas recueillies depuis ! Chacun s'y met un peu, et les faits aujourd'hui s'accumulent, ainsi qu'on peut en juger par les très nombreuses observations médico-légales que j'ai publiées dans un livre récent². Dans le chapitre VI de cet ouvrage, consacré à la clinique médico-légale de l'hystérie, j'ai successivement passé en revue l'excentricité en général, l'attitude incorrecte et fâcheuse des hystériques, leurs écrits, les simulations et mystifications, tentatives de suicide, suicides, fugues demi-conscientes, suivies d'aventures étranges, qu'elles imaginent ou accomplissent, et j'ai relaté les actes vertueux, traits de courage, dévouements exceptionnels et œuvres philanthropiques exagérées qu'elles provoquent ou exécutent parfois. J'ai montré le peu de cas qu'il fallait faire en général des séquestrations prétendues arbitraires, des fausses imputations et dénonciations contre autrui, dont les hystériques, suivant les cas, pouvaient être les victimes ou les auteurs, et j'ai enfin abordé l'étude des actes criminels proprement dits : rapt d'enfants, attentats aux mœurs, incendies, impulsions homicides, menaces de mort, empoisonnements et infanticides. Le lecteur devra donc se reporter à ces pages si pleines de faits imprévus, déplorables ou émouvants. Sacrifiant en ce moment à l'actualité, je ne parlerai que de la question si neuve et si étrange des vols dans les grands magasins.

DES VOLS DANS LES GRANDS MAGASINS

Parmi les faits délictueux dont peuvent se rendre coupables les hystériques, il en est d'un ordre un peu spécial, sur lesquels mon attention a été tout

1. Legrand du Saule, *Étude médico-légale sur l'hystérie* (*Annales médico-psychologiques*, 1860).

2. Legrand du Saule, *Les hystériques. État physique et état mental. Actes insolites, délictueux et criminels*, Paris, 1883, 1 vol. in-8 de 624 pages.

particulièrement attirée. Je fais allusion à ces vols d'un caractère très singulier qu'on a dans ces derniers temps désignés, un peu improprement selon moi, sous le nom de « vols aux étalages. » Il s'agit d'une des formes les plus curieuses de la criminalité parisienne; aussi me permettra-t-on d'y insister quelque peu, vu l'intérêt et aussi la nouveauté du sujet.

A l'époque du congrès de médecine légale de 1878, je m'étais fait inscrire pour une communication sur les *vols dans les grands magasins*, et sur l'*état mental des voleuses*. Le titre que j'avais choisi définissait nettement le sujet que je me proposais de traiter, et se rapportait à merveille aux deux points particuliers que j'étudiais depuis 1868 et que je tenais à mettre en lumière. Le jour du congrès arriva, et à l'appel de mon nom, je fis défaut.

Je venais d'apprendre que M. Lasègue se préoccupait, depuis longtemps aussi, du sujet que j'avais l'intention d'aborder, et il me vint à la pensée de laisser, par un sentiment de déférence, à mon savant maître le soin et l'honneur d'entrer le premier en lice. Je me gardai naturellement de faire connaître au congrès la raison de mon silence inattendu. M. Lasègue m'eût obligé à conserver une priorité que j'étais heureux de lui abandonner tacitement.

Mon vœu s'est accompli le jour où la Société de médecine légale a porté à l'ordre du jour de ses travaux la question qui était restée vierge au congrès. M. Lasègue est venu exposer le résultat de ses observations, et je pris la parole immédiatement après lui, dans la même séance.

Je tiens à faire une remarque tout d'abord. Le titre que je donnai à ma communication, lorsque je l'annonçai au congrès, est un peu différent de celui qui a été adopté par M. Lasègue. M. Lasègue dit *vols aux étalages*, je dis *vols dans les grands magasins*. Si je me sers de cette dernière expression, ce n'est pas par désir de créer une terminologie nouvelle qui paraît différer peu par sa signification de celle qu'a choisie mon regretté maître et ami.

Les vols aux étalages ont existé de tout temps. Commis soit par des mal-fauteurs, des indigents que la faim aiguillonne ou des enfants pervers, soit par des faibles d'esprit, des paralytiques généraux ou des déments séniles, ils ont éveillé, à toutes les époques, l'attention et la sollicitude des moralistes, des médecins et des criminalistes. Ils appartiennent à un ordre de faits très connus que je ne veux nullement aborder ici. L'actualité, l'intérêt scientifique et les données médico-légales sont ailleurs. Les vols dans les grands magasins, au contraire, exécutés par certaines catégories de femmes, sous l'influence ou avec la coïncidence fréquente de conditions physiologiques et pathologiques déterminées, constituent vraiment des faits parisiens tout à fait contemporains, puisqu'ils ne remontent qu'à la date récente de la fondation et de l'ouverture des grands magasins eux-mêmes.

Ces immenses galeries, aussi librement accessibles aux oisifs, en quête de distractions ou d'aventures, qu'aux acheteurs sérieux, contiennent et étalent à l'envi aux regards les plus riches étoffes, les plus luxueux objets de toilette ou les plus séduisantes superfluités. Des femmes de toutes conditions,

attirées dans ces élégants milieux par l'instinct naturel à leur sexe, fascinées par tant d'imprudentes provocations, éblouies par la profusion des dentelles et des bibelots, se trouvent surprises par une incitation soudaine, non préméditée, presque brutale : elles posent une main inhabile, bien que furtive, sur l'un des articles exposés, et les voilà qui biffent d'un trait irréflecti le passé le plus recommandable. Elles s'improvisent voleuses, se font délinquantes; bientôt il va leur falloir rendre des comptes à l'administration et à la justice.

Toutefois, il importe d'établir des distinctions; d'une part, toutes les voleuses ne sont pas des malades, et, d'autre part, les voleuses morbides sont loin de présenter un état mental identique dans tous les cas et le même constamment. La volonté et la liberté morale ne sont pas chez toutes compromises à un égal degré.

En thèse générale, les vols dans les grands magasins constituent des actes délictueux, demi-pathologiques ou pathologiques.

a. Vols délictueux. — Des aventurières de profession, ayant souvent les plus déplorable antécédents, vivant habituellement en concubinage avec des escrocs, sont fréquemment surprises en flagrant délit de vols. Elles ont d'ordinaire des complices qui se chargent de faire disparaître les objets volés; ou bien, lorsqu'elles *travaillent* seules, elles sont vêtues d'une grande robe à double jupe, avec une fente diagonale, dans laquelle elles enfouissent des pièces de soie, de velours, des dentelles, de la lingerie, et toutes sortes d'objets. Ces voleuses, cela va sans dire, sont responsables et tombent sous l'application de la loi.

Il peut arriver que des femmes, chez lesquelles on relève des antécédents très nets d'hystérie, aient commis des vols dont elles doivent être considérées comme parfaitement responsables, et dont le médecin ne peut songer à les exonérer en se fondant sur les accidents névropathiques antérieurs, si d'ailleurs leur état mental n'a pas été troublé par la névrose. Nous citerons comme exemples de ces cas les deux faits médico-légaux suivants.

OBSERVATION CXXXI. — Hystérique coupable de vol et responsable¹.

Émilie V... est confectionneuse; elle est âgée de vingt-quatre ans et habite chez ses parents.

Son père est fabricant de robinets, sa mère est institutrice. Elle emploie fréquemment deux ou trois ouvrières.

Atteinte d'hystérie, facilement impressionnable et irritable, elle s'excite et s'exalte à la moindre contrariété, est prise d'étouffements, de constrictions à la gorge, de pleurs immodérés et d'attaques convulsives. En toute chose, elle manque de sang-froid et de pondération; elle s'enthousiasme ou se désole. Elle a un sommeil souvent troublé, est sujette à des frayeurs, rêve, parle haut ou crie.

La prévenue présente actuellement un faible degré d'anémie; elle est gastralgique et éprouve quelques palpitations de cœur, une suppression menstruelle

1. Observation personnelle.

datant de trois ou quatre mois et un écoulement blanc très prononcé. Rien n'autorise à admettre la présomption d'un commencement de grossesse.

Tout cet ensemble de phénomènes nerveux est compatible avec la raison, la liberté morale et la responsabilité. Émilie V... est intelligente et donne sur la nature du fait qui lui est reproché, des explications que la justice est seule apte à apprécier, mais ce qu'il importe de faire remarquer, c'est qu'elle n'invoque point un état mental particulier pour sa justification. Elle est abattue et découragée en ce moment, mais sa tristesse paraît surtout tenir à ce fait que ses parents ne sont point venus la voir à Saint-Lazare. Elle n'a point le repentir de la faute, elle a la nostalgie de la famille. Elle ne songe point à réclamer sa liberté, elle supplie qu'on fasse venir sa mère. Il y a là une sentimentalité de bon aloi.

En résumé :

- 1° Émilie V... est affectée de névropathie hystérique de faible intensité;
- 2° Elle n'est point aliénée;
- 3° Elle est responsable.

OBSERVATION CXXXII. — Hystérique voleuse et responsable¹.

La veuve B... est une femme loquace, exaltée, à imagination vive et à passions violentes. Elle est intelligente et ne délire aucunement; elle n'est donc point aliénée. Toutefois, elle a dû être hystérique. Elle prétend avoir été institutrice et dame de compagnie. A l'entendre, son mari exerçait la profession d'horloger et la maltraitait très fréquemment; il avait des exigences génitales que les plus grands excès vénériens n'arrivaient point à modérer; il poursuivait de ses assiduités criminelles des élèves du petit pensionnat de sa femme et ne s'arrêtait même pas en face de l'innocence de sa propre fille! Toutes ces assertions sont-elles fondées? En tout cas, le sieur B... s'est pendu.

Restée veuve, la femme B... déclare qu'elle a eu des amants, beaucoup d'amants. Elle avait deux filles, qui aujourd'hui sont mariées. L'une d'elles se grisait, « ferait la noce », et aurait cherché à empoisonner sa sœur. « Elle a un tempérament de feu, c'est tout à fait son père. On ne peut pas la rassasier. »

On le voit, la veuve B... a une véritable intempérance de langage. Elle se livre à une foule de confidences, vraies ou fausses, que personne ne songe à solliciter d'elle. Elle a l'exagération, l'inconséquence et l'exaltation de la femme hystérique, mais elle ne déraisonne point.

Relativement à l'acte incriminé, elle se borne à le nier ou à le justifier à sa façon.

En résumé :

La veuve B... est une femme beaucoup plus perverse que malade. J'estime qu'elle n'est ni folle, ni irresponsable.

b. Vols pathologiques. — Il s'agit là d'imbéciles, d'anciennes hémiplégiques, d'hystériques aliénées, de vertigineuses épileptiques avec impulsions, de malades atteintes de paralysie générale ou de démentes séniles.

Les vols commis sont en général absurdes. Les objets ne sont pas dissimulés, souvent le délinquant les tient ostensiblement à la main.

1. Observation personnelle.

OBSERVATION CXXXIII. — Folie hystérique. — Idées de suicide. — Vol et complicité. — Irresponsabilité¹.

La fille Philomène G..., inculpée de vol et de complicité de vol avec son amant, qui la battait, a trente-deux ans; elle est couturière. A dix-sept ans, elle accouchait à Cochin de deux jumeaux morts au bout de quelques jours. Elle a été en traitement à Sainte-Anne avant la guerre; elle est impulsive, ardente, exaltée, et, dans ses accès de violence, elle mord. Elle a des moments d'absence pendant lesquels elle n'a plus sa tête, dit-elle. Comme autres antécédents on relève une fausse couche à Lariboisière, et une morsure de chien, paraît-il enragé, il y a quatre ans.

Chloro-anémique, Philomène G... présente la plupart des manifestations de l'hystérie grave; elle a été aphasique. Elle a des préoccupations hypochondriaques constantes et des idées de suicide qui l'ont portée à essayer de se jeter dans des puits. C'est en somme une hystérique presque aliénée et irresponsable.

c. Vols demi-pathologiques. — Entre les vols purement délictueux et les vols pathologiques dont je viens de parler, s'en placent d'autres qui doivent plus spécialement nous intéresser et qui ont directement trait au sujet que j'étudie: ce sont les vols que j'appelle demi-pathologiques.

Les voleuses appartiennent ici à plusieurs catégories différentes.

Tantôt il s'agit de filles ou de femmes bien élevées, appartenant à un milieu honnête, n'ayant jamais été compromises judiciairement, vivant dans l'aisance ou ayant de la fortune. Leurs vols jurent avec tous les précédents. Les voleuses n'avaient nul besoin des objets volés ou ne pouvaient pas s'en servir. Lorsqu'on examine attentivement l'état intellectuel de ces malades, on constate qu'on a affaire à des personnes qui présentent une certaine faiblesse d'esprit, parfois de l'hérédité morbide, qui sont arrivées à l'âge de la ménopause, et chez lesquelles des pertes utérines ont déterminé un certain degré d'affaiblissement général et fait naître ou réveillé des accidents hystériques.

Telle était la malade dont l'histoire est consignée dans un rapport médico-légal fait par moi avec M. Jules Worms, médecin en chef honoraire de l'hôpital Rothschild, médecin en chef de la préfecture de la Seine.

OBSERVATION CXXXIV. — Pertes utérines, troubles de la ménopause. — Hystérique vertigineuse et impulsive. — Vols dans les magasins du Louvre. — Irresponsabilité².

Madame M..., vers l'âge de dix-sept ans, a été atteinte d'une fièvre typhoïde grave. Très peu de temps après, elle a commencé à présenter des accidents hystériques, consistant principalement dans la constriction à la gorge, des étouffements, des crises de larmes, des accès passagers de grande excitation intellectuelle et des troubles de la sensibilité générale. Pendant ses périodes menstruelles, on

1. Observation personnelle.
2. Observation personnelle.

observait des absences momentanées de mémoire, une tendance très accusée à la mélancolie, des actes étranges et inexplicables.

Son niveau mental est d'ailleurs toujours resté au-dessous de la moyenne. Il est très faible.

Une première fois, pendant l'une de ses grossesses, madame M... a volé un ruban dans un magasin, et elle a immédiatement préparé avec ce ruban une petite cocarde pour un bonnet d'enfant. Depuis, et toujours pendant ses époques, elle a été instinctivement attirée vers les étalages des grands magasins, et il lui est arrivé un certain nombre de fois — elle l'avoue avec une très grande bonne foi — de se sentir inquiète, agitée et portée irrésistiblement à mal faire. Moins d'une minute après, sans qu'elle eût pu rendre compte de ce qui s'était passé, elle s'éloignait, tenant à la main, aux yeux de tout le monde, un objet soustrait, qu'elle n'avait cependant point désiré et dont elle n'avait nul besoin.

Madame M..., héréditairement prédisposée à la folie, est arrivée en ce moment à l'âge critique. Elle a de temps en temps des bouffées congestives à la face, des demi-évanouissements, de l'hémianesthésie cutanée à droite, des éblouissements vertigineux, ou des égarements passagers, pendant lesquels elle manque absolument de lucidité et de raison. En proie à cet état, et sous l'influence déprimante d'une perte utérine, elle vient encore de commettre dans les magasins du Louvre un acte certainement inconscient :

En résumé :

- 1° Madame M... est très peu intelligente, hystérique, vertigineuse et impulsive;
- 2° Elle ne jouissait pas de sa liberté morale au moment où elle a accompli l'acte qui lui est reproché¹.

Il n'est pas rare que la mère d'une hystérique profite du peu d'élévation intellectuelle de sa fille, de la faiblesse de sa volonté, pour la dresser au vol et profiter du produit de ses rapines irréfléchies. La mère joue alors le rôle de recéleuse, et elle est en fait la véritable coupable. Si l'on examine attentivement l'état mental des voleuses, on constate, comme j'en ai fait depuis longtemps la remarque, que les malades, interrogées sur le délit dont elles sont accusées, donnent à peine des explications et ne cherchent pas à se justifier. Lorsqu'on les questionne, elles répondent: *Je ne sais pas pourquoi, c'est incompréhensible; je ne manque de rien: je n'avais pas besoin de tel objet, j'avais de l'argent pour payer.*

Elles ne sont point révoltées de se trouver en prison, et ne protestent que mollement; quelques-unes pleurent, mais ne songent aucunement au déshonneur qui va peser sur elles, ou à la douleur des amis et des parents qui s'intéressent à leur conduite.

D'autres fois, les voleuses sont des femmes enceintes qui se laissent aller à dérober des objets inutiles et toujours les mêmes, qu'elles dissimulent avec un grand soin.

1. Plusieurs années après les derniers faits qui viennent d'être relatés, madame M... a encore volé dans les magasins du Louvre. Une ordonnance de non-lieu a été rendue.

OBSERVATION CXXXV. — Vol dans un magasin. — Hystérie. — Délire mélancolique. — Grossesse. — Irresponsabilité¹.

La femme C... est âgée de vingt-huit ans; elle est chloro-anémique et hystérique. Elle a eu six grossesses déjà, mais a avorté trois fois, et elle a perdu deux enfants sur trois.

En 1873, à la suite d'une fausse couche, elle a eu un accès de délire passager.

La femme C... s'est toujours montrée grondeuse, irritable, fantasque, capricieuse, jalouse, mobile, d'une humeur changeante et d'un caractère difficile. Comme toutes les femmes à impressionnabilité nerveuse excessive et hystérisée, elle a eu des troubles gastriques, de la leucorrhée, des pertes utérines, des migraines et des névralgies. Elle passait souvent, sans transition, d'une gaieté anormale à une tristesse découragée, du rire aux larmes. On avait même noté parfois des idées de suicide chez elle.

Le 5 février dernier, elle a volé dans un magasin, sans motif et sans besoin. Elle a obéi machinalement à une impulsion subite et inconsciente; elle ne se rend pas un compte bien exact de ce qu'elle a fait et n'en a conservé qu'un souvenir confus.

Quelques jours après, a éclaté un franc accès de délire mélancolique, avec illusions sensoriales étranges, demi-stupeur, idées de suicide, insomnie, sensiblerie, inappétence et accablement général. Ne pouvant pas recevoir à son domicile les soins nécessaires, on l'a dirigée sur l'asile de Ville-Évrard et elle y est réellement soignée avec sollicitude.

Sachant que cette malade avait eu du délire à la suite d'une fausse couche, en 1873, je cherchai s'il n'y avait pas aujourd'hui une cause utérine. Or, la femme C... présente en ce moment tous les signes d'une grossesse présumée, remontant à environ cinquante, cinquante-cinq ou soixante jours.

L'état mental de la malade est extrêmement amélioré en ce moment et la guérison est tout à fait prochaine.

Relativement à l'acte incriminé, je ne crois pas à une somme possible de liberté morale et de responsabilité légale.

En résumé :

- 1° La femme C... est affectée d'hystérie;
- 2° Elle est très probablement enceinte;
- 3° Elle est convalescente en ce moment d'un accès de délire mélancolique;
- 4° Elle a commis un vol inconscient.

Enfin, fréquemment, on a affaire à des jeunes filles ou jeunes femmes hystériques avec ou sans attaques convulsives, mobiles, fantasques, coquettes, étranges, assez mal pondérées intellectuellement, exerçant le plus souvent les professions de lingères, de modistes, de demoiselles de magasins, d'institutrices, engagées fréquemment dans des liens illégitimes ou cherchant à se marier. Elles volent de la lingerie, des gants, de la parfumerie, des rubans, des fleurs artificielles, des porte-monnaie et des bibelots. En général, celles-ci ne dérobent que des objets pouvant leur servir, répondant à leurs instincts de coquetterie.

1. Observation personnelle.

La plupart du temps, fait bien digne de remarque, les vols sont commis la veille ou le jour de l'apparition des règles, et sous l'influence manifeste d'un état mental spécial, de dispositions intellectuelles un peu exceptionnelles.

OBSERVATION CXXXVI. — Hystérique, fille d'un paralytique général. — Institutrice, puis femme entretenue. — Excentricités, prodigalités. — Idées de suicide. — Langage et style exaltés. — Vol dans un magasin. — Irresponsabilité. — Acquiescement¹.

Lorsque A. F... nous fut présentée pour la première fois, à la prison de Saint-Lazare, nous ne pûmes nous défendre d'un sentiment de méfiance. Cette jeune femme, d'une mise presque élégante, conservant au milieu des détenues une certaine coquetterie dans la toilette, dans le maintien, nous semblait pouvoir être l'une de ces femmes astucieuses qui cherchent, en simulant des troubles de l'intelligence ou du système nerveux, à échapper aux conséquences des actes dont elles se sont rendues coupables. Mais cette première impression ne tarda pas à disparaître.

A. F..., âgée de trente et un ans, est née à Paris, d'un père qui est mort de paralysie générale. Placée de bonheur dans un couvent, elle s'y montra d'un tempérament nerveux excessif, d'un caractère mobile porté à l'exaltation et à d'incroyables exagérations. Aventurière et capricieuse, elle partit pour la Russie, remplissant dans une famille les fonctions d'institutrice; elle abandonne bientôt cet emploi, sans motifs, et revient en France, malade, sans ressources.

Recueillie par un homme plein de bienveillance pour elle qui lui fait donner des soins, elle appelle et abandonne de longues séries de médecins, devient difficile, insupportable. Une grossesse vient encore aggraver son état; des accidents nerveux de toute nature éclatent; violente, emporte, elle frappe ou insulte ses domestiques; ses crises se terminent par des larmes. A la suite, elle est tourmentée par des idées de suicide que la pensée seule de son enfant, qu'elle allaite, l'empêche de réaliser.

Sa conduite cependant reste assez régulière pour faire croire qu'elle est la femme légitime de ***, mais ses actes la font passer pour excentrique, bizarre. Elle n'a pas de besoins, son existence et celle de son enfant sont largement assurées, et cependant elle règle si mal ses dépenses qu'elle est toujours à court d'argent. Pour satisfaire ses caprices si nombreux, elle forme des plans qu'elle ne tarde pas à abandonner: elle prend des leçons de musique avec l'espoir d'être engagée à l'Opéra-Comique, elle travaille pendant quelque temps en cachette pour un magasin de couture, etc., etc., sans mettre un frein à son amour des dépenses, des prodigalités. Elle ne résiste pas à la tentation d'acheter ce qui flatte sa vue, alors même qu'elle ne peut en faire aucun usage. C'est ainsi que l'on trouve chez elle neuf châles, des dentelles, des chiffons et autres objets de toute nature enfouis et oubliés dans ses tiroirs.

Elle est enfin arrêtée sur la plainte d'un marchand de nouveautés qui l'accuse d'avoir soustrait divers objets de prix. Devant le commissaire, elle fait des aveux complets sur lesquels elle revient aujourd'hui.

1. Motet, in *Ann. méd. psychol.*, 5^e série, t. VI, p. 368, 1871.